



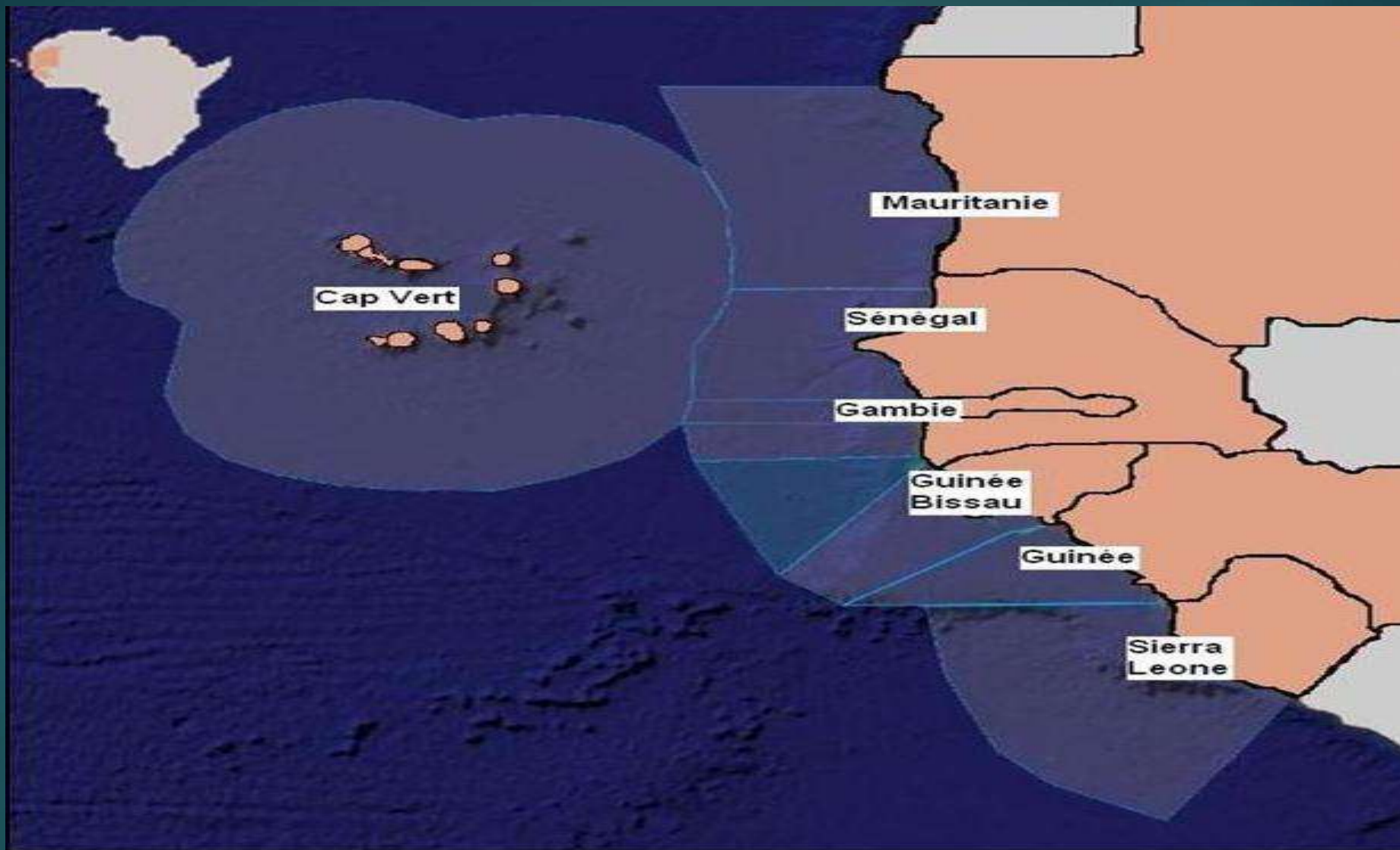
**Atelier régional de renforcement des capacités des journalistes et communicants membres de l'OMPDA des pays de la zone COMHAFAT sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN**

**« QUELLE COMMUNICATION POUR UNE BONNE HARMONISATION DES POLITIQUES DE SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES PÊCHERIES : LE CAS DE LA COMMISSION SOUS RÉGIONALE DES PÊCHES, PARTENAIRE DE MA COMHAFAT »**

**TALIBOUYE AIDARA  
COMMUNICANT/JOURNALISTE  
SÉNÉGAL**

# PRESENTATION DE LA CSRP

- ▶ La Commission sous régional des Pêches est un Organisme intergouvernemental crée le 29 mars 1985 par voie de Convention,
- ▶ Les Etats membres sont: Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, et Sierra Leone,
- ▶ Le siège se trouve à Dakar au Sénégal.



**SUR LA CARTE LES 7 PAYS MEMBRES DE LA CSRP**

# OBJECTIF

Harmoniser à long terme les politiques des Etats membres, en matière de préservation, de conservation et d'exploitation de leurs ressources halieutiques et de renforcer leur coopération au profit du bien-être de leurs populations respectives.

# MISSION

Sa mission est de promouvoir et de renforcer la coopération entre les Etats membres, en vue d'une exploitation harmonieuse et concertée des ressources halieutiques de la sous région.

# ORGANES CONSTITUTIFS

- ▶ - Conférence des Ministres,
- ▶ - Comité de Coordination,
- ▶ - Secrétariat Permanent.

# ZONE DE LA CSRP

- Position géographique très privilégiée de la région,
- phénomène d'Upwelling/remontée des eaux de fond et avec elles une quantité importante de nutriments sous l'effet des alizés, place la sous-région parmi les côtes les plus poissonneuses au monde.

# ZONE CSRP (bis)

Les eaux de la CSRP sont très riches en produits halieutiques. Cette richesse est à l'origine de toutes les convoitises avec son lot de dégâts pour les Etats respectifs.

- ▶ Phénomène de la pêche INN dans la région ouest africaine ;
- ▶ - Faible capacité nationale d'exploitation du potentiel important de ressource;
- ▶ - Octroi des premiers permis/accords de pêche bilatéraux (Années 70);
- ▶ - Faibles moyens nationaux de surveillance favorisent la pêche INN.



# CADRES POLITIQUES ET REGLEMENTAIRE

- Convention de création (1985), modifiée en 1993
  - Convention CMA (1993), révisée en 2012;
- Convention droit de poursuite (1993), en cours de révision

# Département Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des Pêches (DSCSA)

Il est chargé, entre autres:

- d'appliquer la politique de la CSRP en matière de SCS;
- de mettre en place une stratégie de planification et de gestion efficace des pêches;
- de planifier et conduire les opérations de surveillance conjointes sous régionales;
- d'assister les Etats Membres dans la mise en place de dispositifs SCS des pêches et de programmes de VMS;
- de planifier et d'organiser les formations pour le personnel technique SCS.

IL est:

doté d'une unité opérationnelle appelé Unité de coordination des opérations de surveillance (UCOS).

## Département Harmonisation des Politiques et des Législations

- ▶ Le Département Harmonisation des Politiques et des Législations (DHPL) est essentiellement chargé de mettre en place et de promouvoir un système concerté et harmonisé de régulation de l'accès aux ressources halieutiques dans l'espace de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), et de promouvoir la mise en place d'une politique cohérente de régulation de l'accès et d'allocation des droits de pêche pour la sous-région.

# COMMUNICATION

La CSRP a en son sein un service de communication. Sa mission est entre autres de:

- ▶ Mettre en œuvre de la politique et la stratégie de la communication du Secrétariat Permanent à travers un plan annuel de communication ;
- ▶ Assurer le management des équipes (chargés et assistants de programme) ;
- ▶ Assurer le suivi de la mise à jour périodique de la stratégie de communication du Secrétariat Permanent ;
- ▶ Mettre en place un système efficace de gestion de l'information au niveau du Secrétariat Permanent et entre celui-ci et ses partenaires ;
- ▶ Assurer le développement continu du site web de la CSRP et sa mise à jour régulière ;
- ▶ Coordonner la mise en œuvre des composantes « communication » des différents projets et programmes de la CSRP, et en assurer le suivi ;
- ▶ Aider à la rédaction, à la mise en forme et à la diffusion des supports de communication, dont les publications, expositions, documents visuels, etc.
- ▶ Faciliter les contacts avec les médias nationaux, sous-régionaux, et internationaux pour une meilleure visibilité des activités de la CSRP

# COMMUNICATION (bis1)

- ▶ Au vu de ce qui précède et face à la recrudescence de la pêche INN , il devient nécessaires et impérieuses au pays membres de la CSRP de dérouler une communication harmonisée, structurante et efficiente,
- ▶ Il s'agit, ici, d'actions de communication qui viseront à assurer la gestion de l'information et des relations avec des publics tels que les associations de pêcheurs, les acteurs portuaires, les partenaires au développement, la population de manière générale,
- ▶ A cet effet, les pays membres sont obligés d'adopter une stratégie commune de communication qui aura comme objectif de faciliter une bonne harmonisation des politiques de suivi, contrôle et surveillance des pêcheries.

# COMMUNICATION (bis2)

- ▶ Il s'agit aussi des actions de communication développées pour informer correctement les médias de masse qui apparaissent comme de formidables relais pour conforter l'information et amplifier les connaissances acquises sur la CSRP.
- ▶ Il convient de faire en sorte que tous les canaux, principes et normes en matière de communication soit respectés. La communication devra se faire de manière horizontale et verticale, au niveau interne comme externe.

# COMMUNICATION (bis3)

- ▶ Une communication efficiente requiert des moyens humains, logistiques, matériels et financiers. Dans le cadre de ses activités, la CSRP bénéficie de l'accompagnement de partenaire tel que la COMHAFAT.
- ▶ En fonction des activités à mener et des supports de communication à concevoir, OMPDA en relation avec la COMHAFAT pourrait apporter son expertise à la CSRP.
- ▶ Cette conférence entre la COMHAFAT et l'OMPDA pourrait servir de cadre d'échanges et de partage sur une communication pouvant faciliter la bonne harmonisation des politiques de pêche des pays membres de CSRP.

